

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PORTANT REPORT DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DES ASSEMBLÉES DE CORSE,
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE - (N° 3827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par

M. Lamirault, M. Becht et les membres du groupe Agir ensemble

ARTICLE 4 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.